



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Demande d'une place d'amarrage :

Les places d'amarrage sont attribuées chaque année sur demande. Aucun droit à renouvellement ne sera automatique d'une année sur l'autre.

Le demandeur de place doit compléter et adresser le formulaire au recto par écrit à la mairie accompagné des pièces suivantes :

- **Titre de propriété au nom d'une personne physique ou d'une société pour les professionnels ;**
- **Original du certificat d'immatriculation ou de l'acte de francisation du bateau concerné ;**
- **L'attestation d'assurance à jour ;**
- **Et le permis de navigation pour les bateaux à moteur de plus de 6 CV ;**

Les demandes sont inscrites et numérotées dans l'ordre d'arrivée en mairie. Les attributions sont faites dans la limite des places disponibles, et prioritairement aux publiérains ou bénéficiaire d'une résidence secondaire à Publier, puis dans l'ordre d'arrivée de la demande.

Lors de son enregistrement, la demande est datée. Il est remis au demandeur une copie du formulaire, portant mention de la date de dépôt. Elles ne sont valables que pour l'année en cours et doivent être renouvelées **avant le 31 décembre de chaque année.**

### Le règlement :

Il doit parvenir au régisseur du port **avant le 31 mars**. Le non-paiement de la redevance après cette date entraînera l'annulation de l'autorisation. La place sera remise à disposition et réattribuée à une personne sur liste d'attente.

### Liste d'attente :

Les demandes arrivées hors délai ou non satisfaites sont portées d'office sur une liste d'attente et traitées en fonction des places disponibles.

Tarifs en vigueur conformément à la délibération 2024\_020 du 5 mars 2024 :

TARIFS DU PORT		TARIFS TTC 2024
<i>DROIT DE STATIONNEMENT-TARIFS DE LOCATION : la location d'un emplacement de stationnement est basée sur la surface de stationnement (surface hors tout de la coque = longueur x largeur, non compris toutes parties fixes telles que balcon, appareils, etc.</i>		
JOUR (forfait)	Par jour	21,00 €
ANNEE	Le m <sup>2</sup> à l'année	53,00 €
ANNEE (forfait)	Catégorie socio-professionnelle chantier naval (16.25 m <sup>2</sup> par bouée)	536,00 €
ANNEE (forfait)	Pêcheur professionnel	210,00 €
UNE SEMAINE		25% du tarif au m <sup>2</sup>
DEUX SEMAINES		50% du tarif au m <sup>2</sup>
TROIS SEMAINES		75% du tarif au m <sup>2</sup>
<i>Au-delà de 3 semaines, le tarif annuel est appliqué.</i>		
MOIS	Stationnement d'un véhicule, à la journée, si mise à l'eau du bateau	80,00 €